

## Procès-Verbal

### Commission de Surveillance des Opérations Electorales et de Vérification des Pouvoirs (CSOEVP) Réunion du 10 septembre 2025

#### Participants :

- Mme Cécile MANTEL – Présidente
- Mme Barbara DESSERTINE – membre titulaire
- M. Fabien ROLAND – membre titulaire

La CSOEVP ayant été assistée de :

- Mme Catherine BARRAUD – directrice du cabinet du Président / Secrétariat Général ;
- Mme Audrey BOURGEON – responsable juridique du Service Intégrité et Conformité ;
- Mme Asta DUBOIS – assistante Secrétariat Général ;
- Mme Amélie MOINE – directrice du Pôle Affaires Juridiques et Institutionnelles.

En vertu de l'article 9 du Règlement Intérieur de la FFBB, la CSOEVP a examiné la liste des délégués pour l'Assemblée Générale Ordinaire (AG FFBB) qui se tiendra à Clermont-Ferrand le samedi 11 octobre 2025.

Conformément à l'article 7 du Règlement Intérieur de la FFBB, chaque délégué doit être valablement licencié. L'ensemble des Comités Départementaux/Territoriaux et des Ligues Régionales doivent vérifier, en amont de la tenue de l'AG FFBB, la licence de chacun de leur délégué.

**Il ressort de l'examen de la liste précitée les constats dressés ci-après :**

#### I. Les Ligues Régionales

##### 1) Ligue Régionale Corse

La Ligue Régionale n'a pas transmis à la FFBB son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de ses délégués.

##### 2) Ligue Régionale de Guadeloupe

La Ligue Régionale n'a pas organisé l'élection de ses délégués.

➔ La Ligue ne pourra être représentée lors de l'AG FFBB 2025.

##### 3) Ligue Régionale de Mayotte

La Ligue Régionale n'a pas transmis à la FFBB son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de son délégué.

## II. Les Comités Départementaux et Territoriaux

### 1) Comité Départemental des Alpes Maritimes

Le Comité Départemental n'a pas transmis à la FFBB son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de ses délégués.

### 2) Comité Territorial Aube-Haute Marne

Le Comité Territorial n'a pas transmis à la FFBB ni son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de son délégué, ni l'identité du délégué désigné.

➔ Si l'élection des délégués n'a pas été réalisée lors de son AG annuelle, le Comité ne pourra pas être représenté lors de l'AG FFBB 2025.

### 3) Comité Territorial Aveyron – Lozère

Le Comité Territorial n'a pas transmis à la FFBB son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de ses délégués.

### 4) Comité Départemental de la Marne

Le Comité Départemental n'a pas transmis à la FFBB ni son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de ses délégués, ni l'identité de ses délégués pour l'AG FFBB.

➔ Si l'élection des délégués n'a pas été réalisée lors de son AG annuelle, le Comité ne pourra pas être représenté lors de l'AG FFBB 2025.

### 5) Comité Départemental de la Mayenne

Le Comité Départemental n'a pas transmis à la FFBB son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de ses délégués.

### 6) Comité Départemental de la Nièvre

Le Comité Départemental n'a pas organisé son Assemblée Générale annuelle à date. Cette dernière doit se réunir le 19 septembre 2025. Afin d'être valablement représenté à l'AG FFBB 2025, le Comité devra transmettre dans les délais requis par la CSOEVp le procès-verbal de son Assemblée Générale actant la désignation de son délégué et l'identité de son délégué.

### 7) Comité Départemental de l'Orne

Le Comité Départemental n'a pas transmis à la FFBB ni son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de son délégué, ni l'identité de son délégué pour l'AG FFBB.

- ➔ Si l'élection des délégués n'a pas été organisée lors de son AG annuelle, le Comité ne pourra être représenté lors de l'AG FFBB 2025.

#### 8) Comité Départemental de Paris

Le Comité Départemental pouvait désigner 2 délégués. Un seul délégué semble avoir été désigné par l'Assemblée Générale. Néanmoins, le Comité n'a pas transmis à la FFBB son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de ses délégués.

- ➔ Si l'élection d'un 2<sup>nd</sup> délégué n'a pas été réalisée lors de son AG annuelle, le Comité pourra être représenté lors de l'AG FFBB 2025 uniquement par 1 délégué qui disposera de 2799 voix. En l'absence de 2<sup>nd</sup> délégué, les 2799 autres voix ne seront pas attribuées.

#### 9) Comité Départemental de l'Yonne

Le Comité Départemental n'a pas transmis à la FFBB ni son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de son délégué, ni l'identité de son délégué pour l'AG FFBB.

- ➔ Si l'élection des délégués n'a pas été réalisée lors de son AG annuelle, le Comité ne pourra être représenté lors de l'AG FFBB 2025.

#### 10) Comité Départemental du Val de Marne

Le Comité Départemental n'a pas transmis à la FFBB ni son procès-verbal d'Assemblée Générale annuelle actant la désignation de ses délégués, ni l'identité de ses délégués pour l'AG FFBB.

- ➔ Si l'élection des délégués n'a pas été réalisée lors de son AG annuelle, le Comité ne pourra être représenté lors de l'AG FFBB 2025.

**Par suite, la CSOEVP décide :**

- De fixer au **mercredi 24 septembre 2025 à 23h59 heure de Paris**, pour l'ensemble des Ligues et Comités susmentionnés, la date limite de régularisation pour l'envoi à la FFBB des documents visés précédemment ;
- Qu'à défaut de réception, par le secrétariat de la CSOEVP, au plus tard dans le délai fixé ci-dessus, les Ligues et/ou Comités concernés ne pourront pas être représentés ni prendre part aux votes lors de l'Assemblée générale ordinaire de la FFBB du 11 octobre 2025.

Fait à Paris, le 15 septembre 2025.

Cécile MANTEL

Barbara DESSERTINE

Fabien ROLAND

